Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

au 31/12/2020

Table des matières

Table des matières 2

Introduction 4

Synthèse 5

A. Activité et résultats 6

A.1 Activité et résultats 6

A.2 Résultats de souscription 8

A.3 Résultats des investissements 9

A.4 Résultats des autres activités 10

A.5 Autres informations 10

B. Système de gouvernance 11

B.1 Informations générales 11

B.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité 15

B.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence 15

B.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité 16

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) 17

B.4 Système de contrôle interne 18

B.5 Fonction d'audit interne 19

B.6 Fonction actuarielle 20

B.7 Sous-traitance 21

B.8 Autres informations 21

C. Profil de risque 22

C.1 Risque de souscription 22

C.2 Risque de marché 23

C.3 Risque de crédit 23

C.4 Risque de liquidité 23

C.5 Risque opérationnel 24

C.6 Sensibilité aux risques 24

C.7 Autres informations 24

D. Valorisation à des fins de solvabilité 25

D.1 Actifs 25

D.2 Provisions techniques 26

D.3 Autres passifs 27

D.4 Méthodes de valorisation alternatives 28

D.5 Autres informations 28
E. Gestion du capital 29
E.1 Fonds propres 29
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis 29
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis 30
E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé 30
E.5 Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis 30
E.6 Autres informations 30
F. Annexes (en k€) 31
F.1 S.02.01.02 31
F.2 S.05.01.02 33
F.3 S.17.01.02 34
F.4 S.19.01.21 35
F.5 S.23.01.01 36
F.6 S.25.01.21 37
F.7 S.28.01.01 38
G. Lexique 39

Introduction

Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maitriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1er janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part il permet de garantir la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque au niveau de leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur définit au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir leur capital de solvabilité requis (Capital Solvency Requièrent - SCR). Le SCR peut être vulgarisé comme un risque bicentenaire.

Dans ce cadre, le présent rapport validé au Conseil d'Administration du 20/11/2021 vous est présenté.

Bonne lecture !

Synthèse

L'année 2020 a été une année exceptionnelle du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette dernière a touché l'ensemble des secteurs d'activités. En ce qui concerne la mutuelle, une diminution des prestations a été recensée. Combinée à une hausse du chiffre d'affaires et du résultat financier par rapport à 2019, cela a conduit à un résultat excédentaire au titre de l'année 2020.

Par ailleurs, conformément aux exigences réglementaires, la mutuelle a comptabilisé une taxe liée à la COVID-19 au sein de ses provisions techniques.

Le niveau de Fonds Propres économiques de la mutuelle a ainsi augmenté par rapport à l'exercice précédent (+7%). Il s'élève au 31/12/2020 à 11 427 k€. La Mutuelle présente donc une richesse économique plus importante de 777 K€ par rapport à 2019.

Dans le même temps, une évolution de doctrine réglementaire concernant le choc associé aux actifs a entrainé une hausse du risque de marché de la mutuelle.

Le risque technique lié à l'activité de la Mutuelle augmente par rapport à l'exercice précédent notamment du fait de la hausse du chiffre d'affaires liée à la fois à une hausse du nombre d'assuré et des cotisations.

Cette évolution de classification réglementaire explique le montant de risque global de l'année 2020.

Au global, le ratio de solvabilité de l'exercice 2020 s'élève à 330% et s'explique en majeur partie par l'évolution des chocs appliqués comme précité.

La Mutuelle Santé Eiffage Energie satisfait ainsi pleinement aux exigences règlementaires.

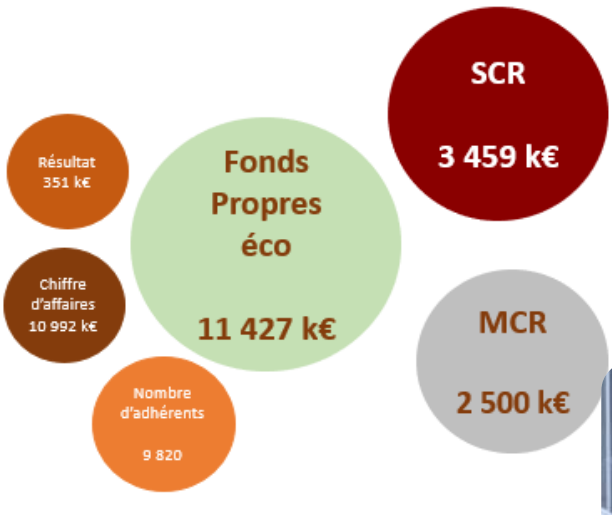

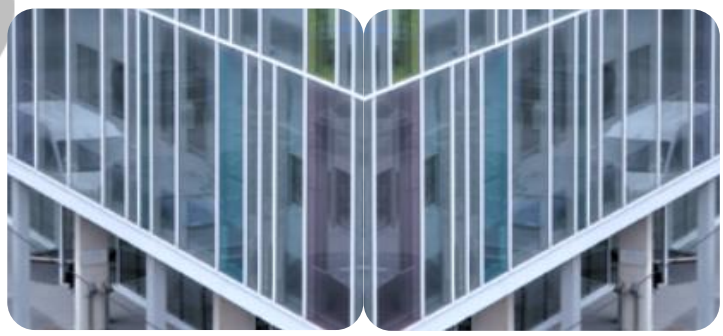

A. Activité et résultats

A.1 Activité et résultats

La Mutuelle Santé Eiffage Energie est la Mutuelle du personnel des entreprises composant le **groupe Eiffage Énergie.**

C'est un organisme Mutualiste **à but non lucratif** dont le fonctionnement repose sur un principe démocratique **d'égalité entre les adhérents**.

Les dirigeants sont **des membres élus** siégeant au Conseil d'Administration de la Mutuelle. Celui-ci a pour rôle de définir des orientations en termes de garanties et de cotisations afin de veiller au bon fonctionnement de l'organisme.

Peuvent adhérer à la Mutuelle **les salariés** et, sous certaines conditions prévues dans le règlement Mutualiste, les anciens salariés de la Société Eiffage Énergie ou d'une des filiales de cette société.

Nom et forme juridique

La Mutuelle Santé Eiffage Energie - **la Plaine Saint-Denis (93213), 117 rue du Landy**
Affiliée à la **Fédération Nationale de la Mutualité Française** (FNMF)
Soumise aux dispositions du **Livre II du Code de la Mutualité**
Numéro SIREN : **391 526 225**
Legal Entity Identifier (LEI) : **969500OKP0UW60DOFA31**
Agréments : **Branches 1 et 2 (Maladie et Accidents)**

À l'heure actuelle, la Mutuelle ne dispose d'aucun système de réassurance et exerce uniquement son activité en France.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle et de l'auditeur externe

Autorité de contrôle : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution** (ACPR)
Contact : https://acpr.banque-france.fr/moved-lacp/contactez-nous.html.

Adresse de l'Autorité de Contrôle : 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris

Auditeur externe : **Audit et Conseil Union.**
Adresse : 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris
Mail : www.groupe-conseil-union.fr.

Lignes d'activité importantes

Un seul contrat **« complémentaire santé »** collectif obligatoire est souscrit par Eiffage Energie au bénéfice de ses salariés. L'assurance santé proposée intervient en complément du régime de base (régime obligatoire).

Le contrat proposé s'adresse aux **adhérents actifs et retraités**.

Pour les actifs, il s'agit d'une **adhésion obligatoire**, les personnes externes (non anciennement salarié) n'ont pas la possibilité de bénéficier des garanties proposées. Les inactifs sont maintenus adhérents s'ils le souhaitent.

Au 31/12/2020, la Mutuelle compte 9 820 assurés et 21 060 personnes protégées (9 682 assurés en 2019).

Les tarifs appliqués dépendent de la structure familiale des adhérents et s'articulent en quatre catégories :

- Adhérent seul,
- Couple,
- Famille,
- Adhérent seul + enfant(s)

Faits importants

L'année 2020 s'est surtout trouvée marquée par les évènements suivants :

- La baisse des prestations de 332 k€ résultant de la crise sanitaire liée à la COVID-19,
- L'intégration d'une contribution (taxe COVID) de l'ordre de 424K€ de la part de la Mutuelle pour participer aux dépenses liées à la crise sanitaire.
- La comptabilisation d'une provision technique d'un montant de 269 k€ pour les placements SCPI.
- Une réduction des appels de cotisations a été effectuée lors du premier confinement : -20% des cotisations salariales en avril et mai.

A.2 Résultats de souscription

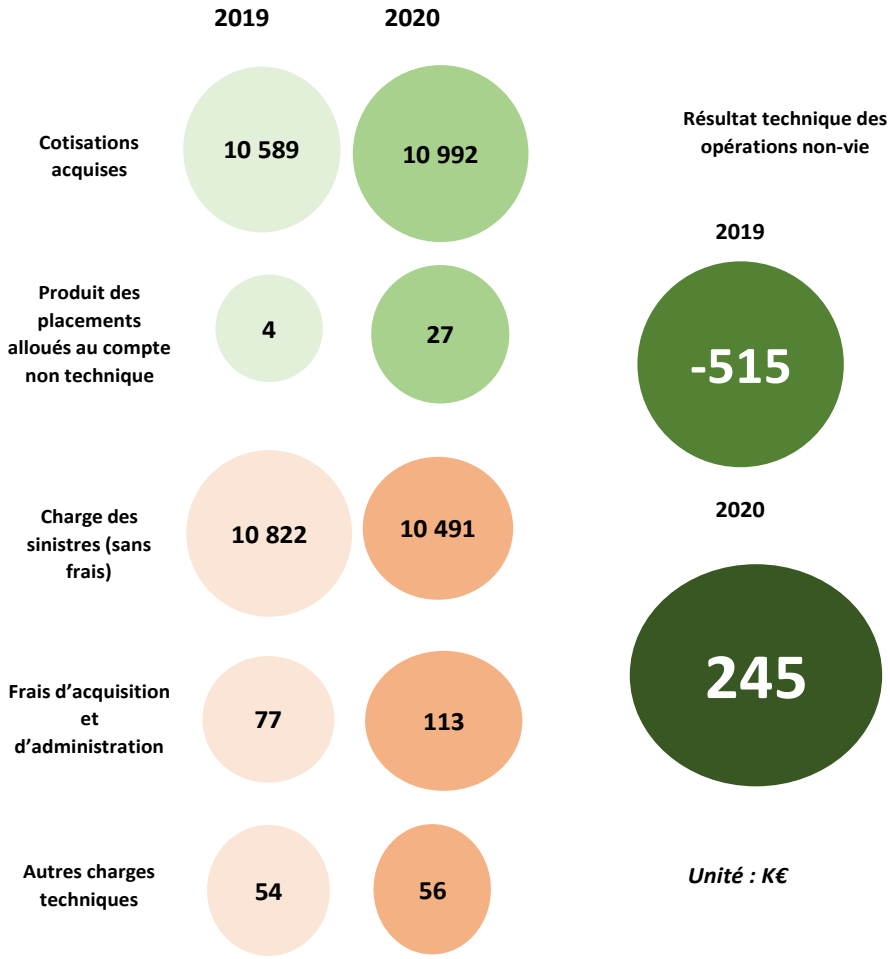

Le résultat technique augmente sur l'année 2020. Cela s'explique par la hausse des cotisations employeurs perçus et à la hausse du nombre d'adhérents. Dans le même temps, la crise exceptionnelle du COVID-19 a conduit à une baisse des prestations santé.

Au global, le résultat de la Mutuelle s'en trouve fortement augmenté par rapport aux années précédentes.

A.3 Résultats des investissements

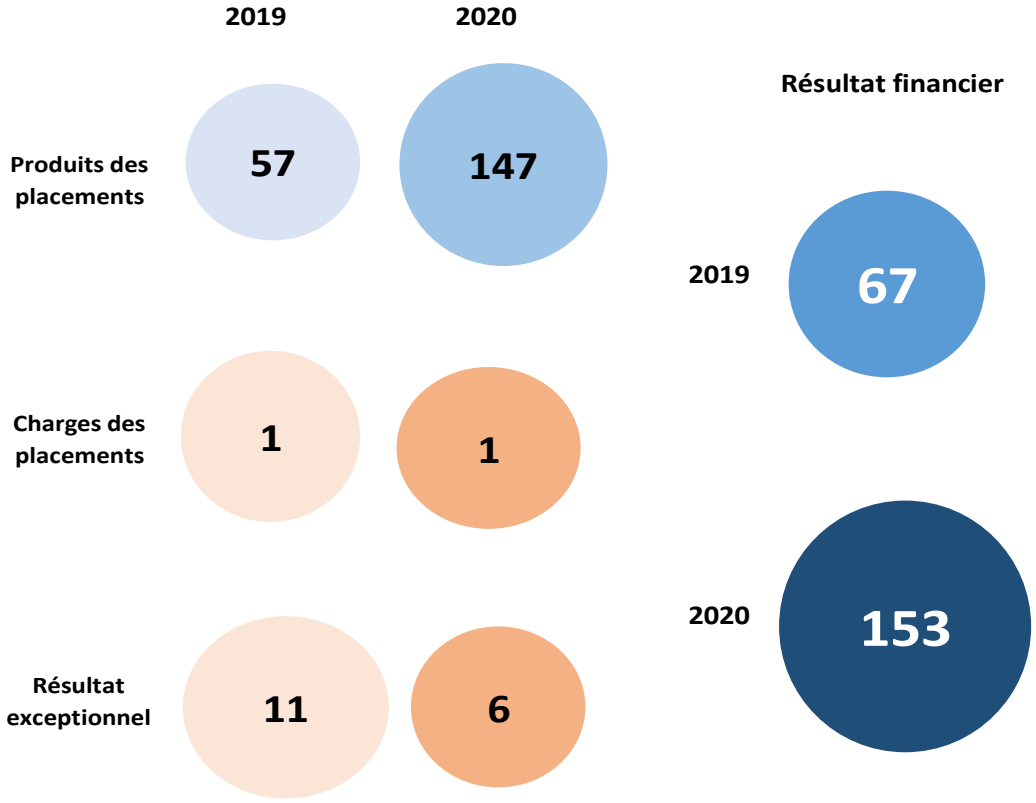

Unité : K€

Le résultat financier a augmenté de manière significative sur l'exercice 2020 (+ 86 k€). Cette augmentation s'explique par les revenus importants sur l'immobilier et plus exactement sur les SCPI. L'année 2020 s'est donc vue dans la continuité de l'exercice précédent avec un renforcement des investissements en immobilier :

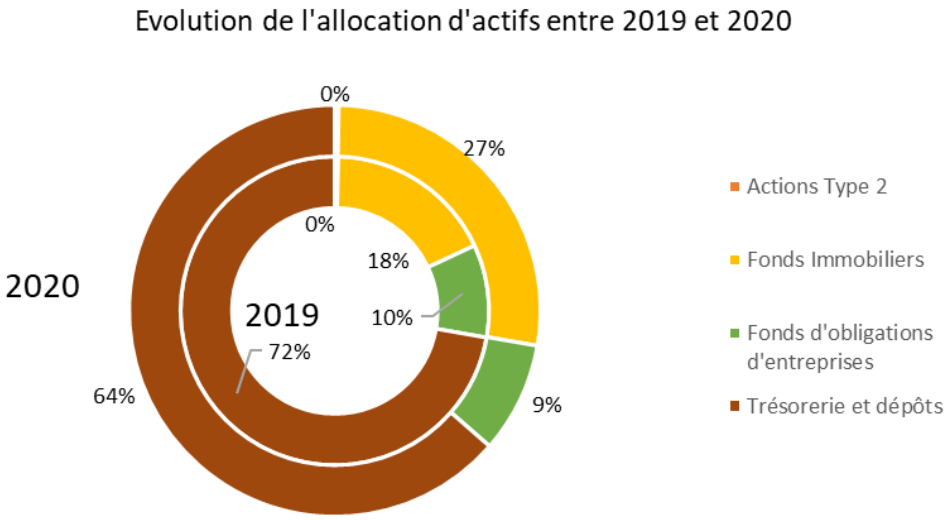

Les autres éléments du résultat connaissent aussi une augmentation :

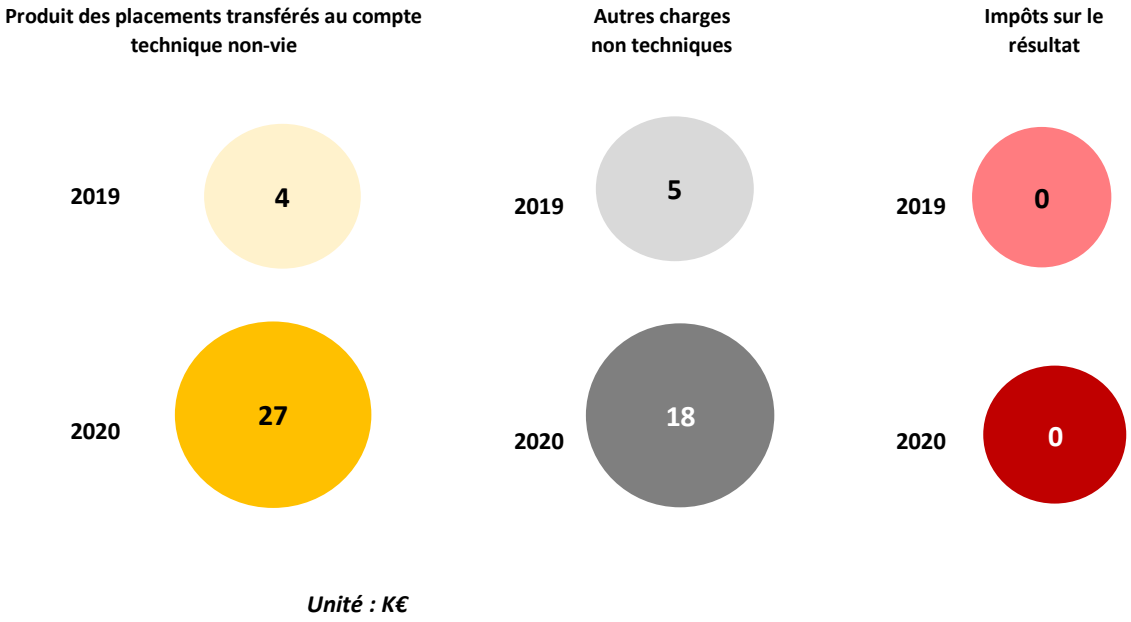

Le résultat de l'année redevient équilibré du fait de la hausse des cotisations et du résultat financier. Par ailleurs, l'année exceptionnelle en termes de prestations conduit à un résultat à hauteur de 352 K€ :

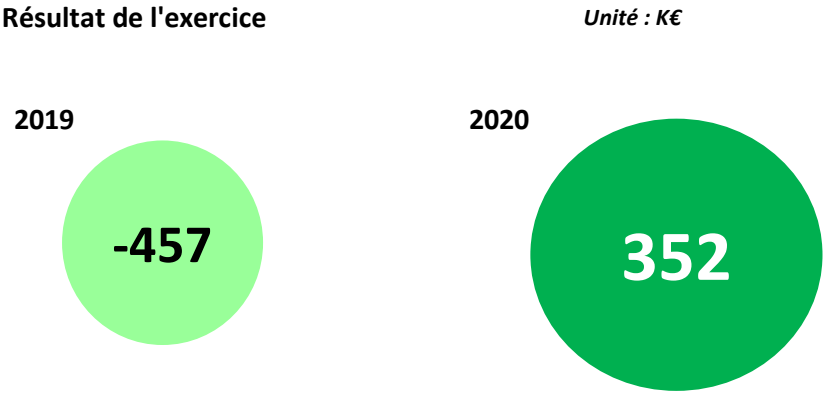

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe pas d'autre source importante de revenus ou de dépenses sur la période de planification de son activité autre ceux précités.

A.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant les activités et les résultats autre que celles précitées.

B.Système de gouvernance

B.1 Informations générales

La directive Solvabilité 2 a requis des organismes d'assurance un renforcement de leur système de gouvernance :

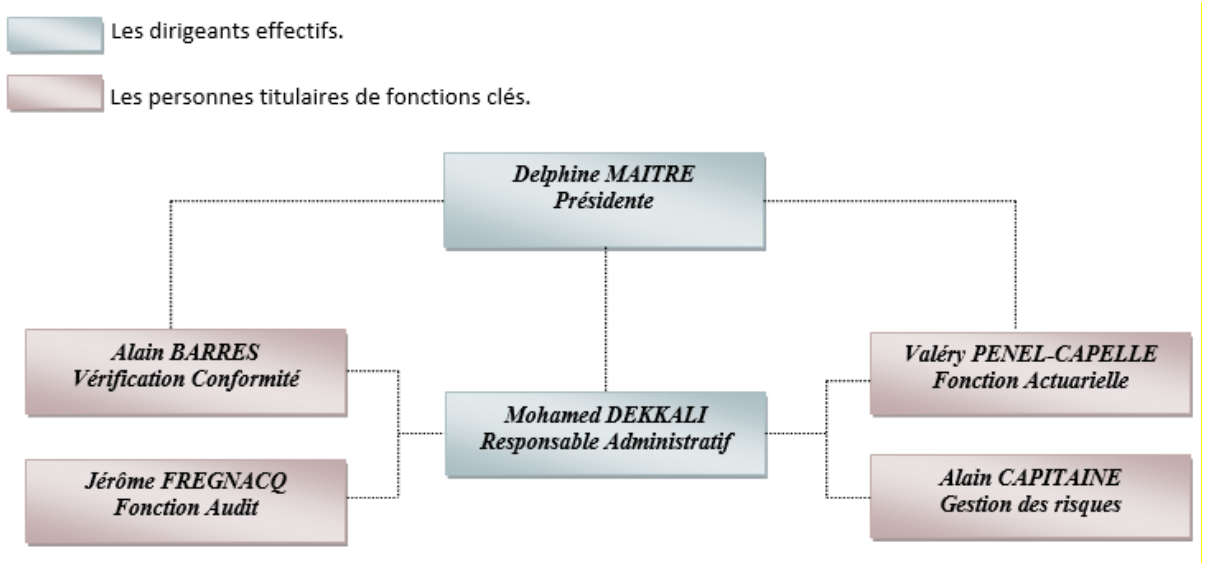

L'assemblée générale

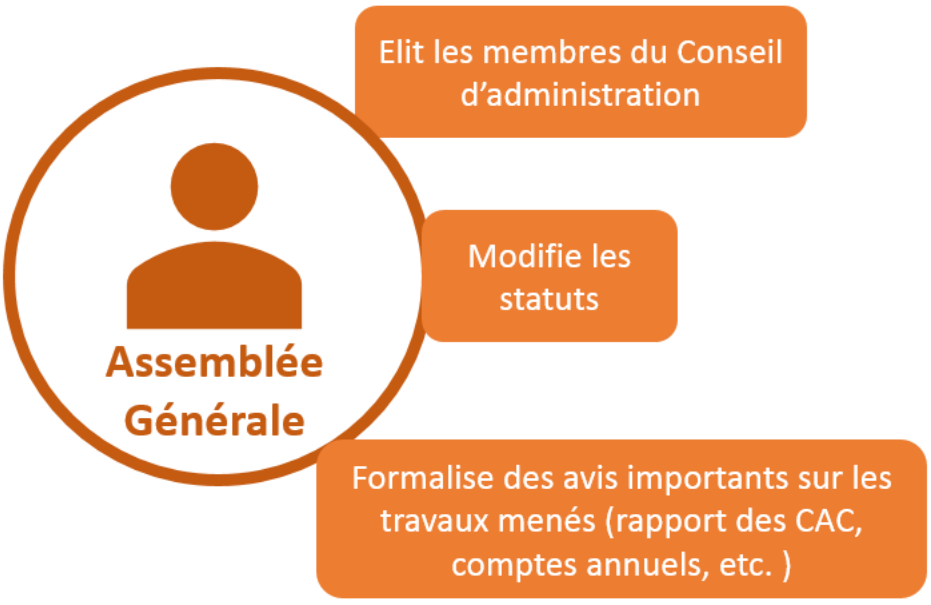

Le Conseil d'Administration

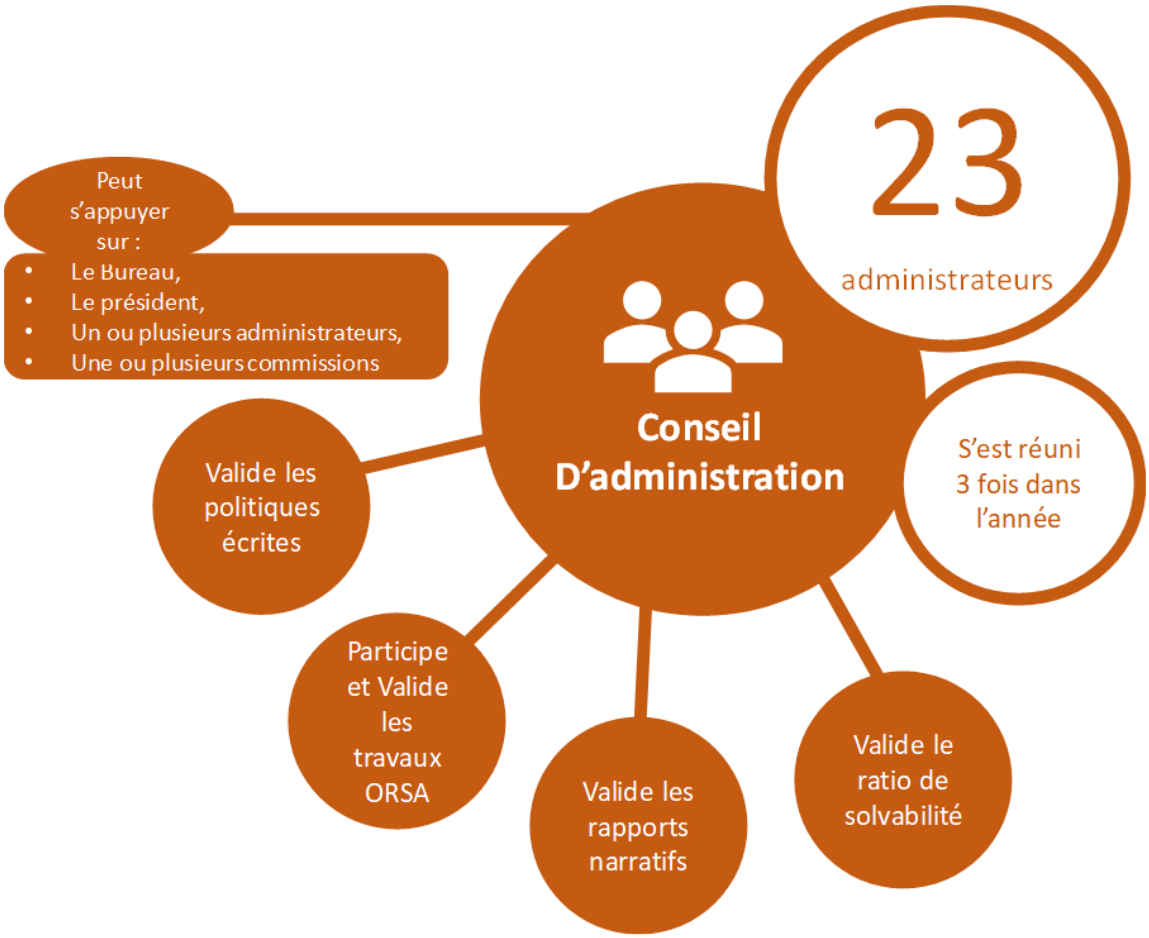

Le Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité.

Il s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. De plus, il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et engage les dépenses.

Les Dirigeants effectifs

Les Dirigeants effectifs sont le président du Conseil d'Administration et le Directeur administratif. Ils participent au quotidien aux questions relatives à Solvabilité 2 notamment.

Les Dirigeants effectifs prennent des mesures dès lors que des sujets importants leur sont remontés et en informent le Conseil d'Administration le cas échéant.

Le Directeur administratif

Il participe à la clôture comptable et est en lien avec les fonctions clés. Il valide au préalable l'ensemble des travaux présentés et/ou soumis à approbation du Conseil d'Administration notamment sur les sujets relatifs à Solvabilité 2.

Les fonctions clés

Quatre fonctions clés sont nommées au sein de l'organisme :

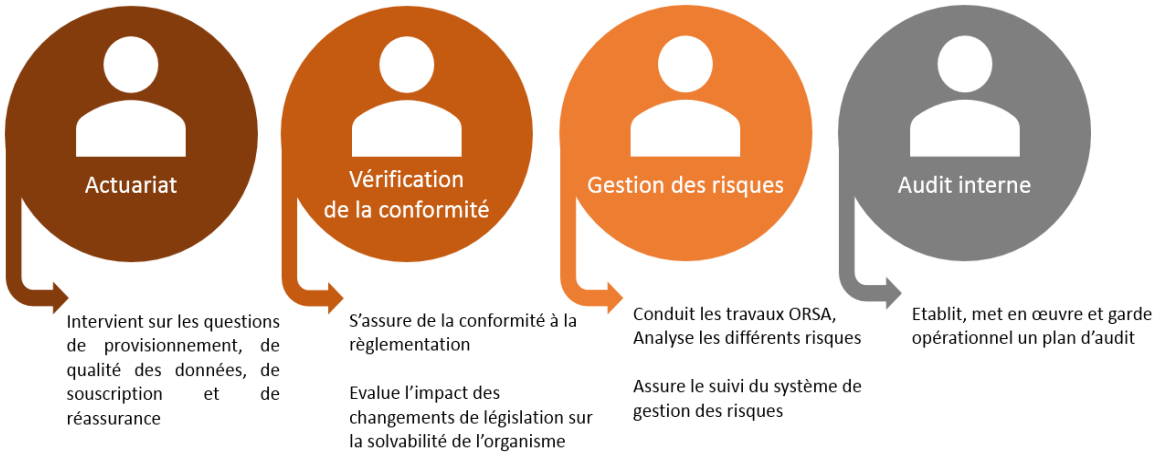

Le Bureau

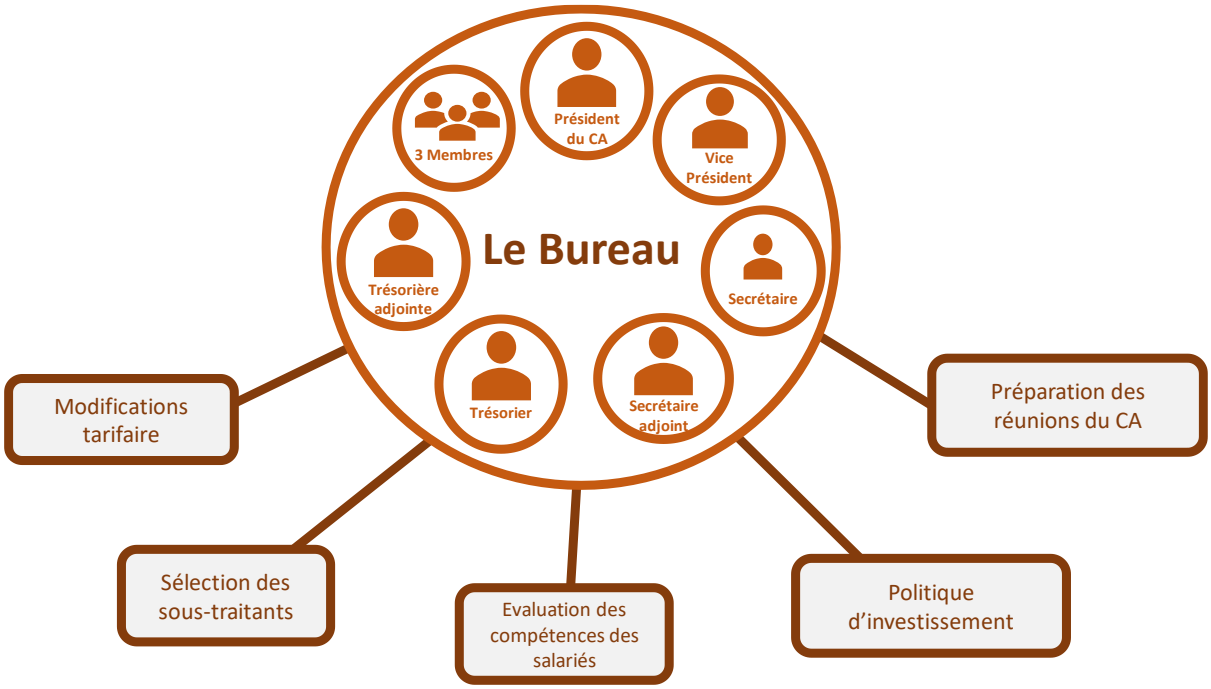

Le Comité d'audit

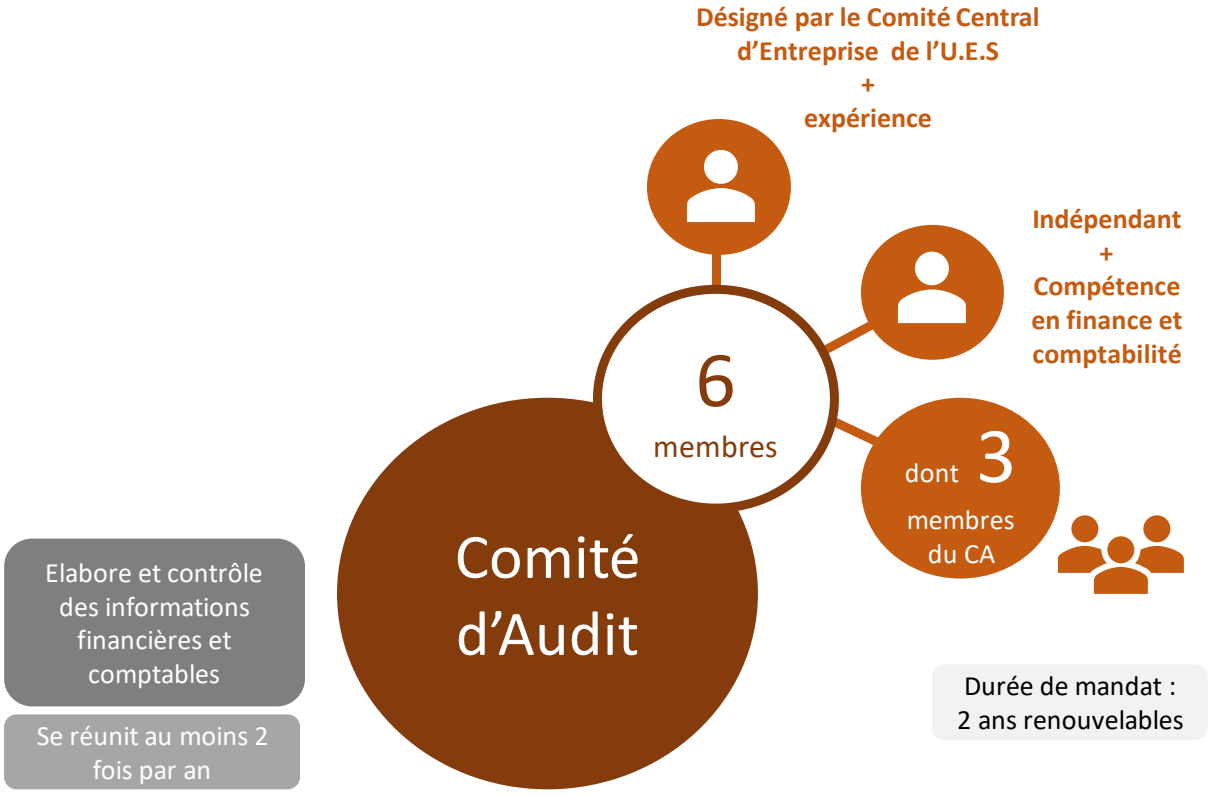

Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la MSEE met à jour et fait valider par le Conseil d'administration sa politique de rémunération au minimum une fois par an.

Cette politique a pour objectif d'établir un cadre pour l'ensemble des critères et des procédures de mise en place et d'évolution des rémunérations considérées. Par ailleurs, ce document vise à s'assurer que les attributions de rémunération décidées sont en accord avec sa stratégie de gestion des risques et ne mettent pas en péril sa pérennité.

Rémunération des collaborateurs :

Le système de rémunération répond à un principe d'équité interne pour l'ensemble du personnel de la Mutuelle Santé Eiffage Energie basée sur les principes d'Eiffage Energie Systèmes.

La rémunération touchée par les collaborateurs de la Mutuelle est uniquement composée d'un montant fixe.

Rémunération des Membres du Conseil d'Administration :

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat et implication dans la vie de la Mutuelle Santé Eiffage Energie. En particulier, aucun jeton de présence n'est attribué aux administrateurs participants aux séances de conseil d'Administration. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés au taux réel sur présentation de justificatif.

Rémunération des fonctions clés et membres du comité d'audit :

Il n'existe pas de disposition spécifique en matière de rémunération relative aux missions. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés au taux réel sur présentation de justificatif.

Rémunération des Dirigeants effectifs :

Le Président ne perçoit pas de rémunération au titre de ses mandats et implication dans la vie de la MSEE.

Le Directeur est détaché d'Eiffage Energie Systèmes.

Cohérence de la procédure de rémunération avec la stratégie de gestion des risques

Dans la procédure de rémunération de la Mutuelle Santé Eiffage Energie, il n'existe pas de composante variable propre au travail du collaborateur. De ce fait il n'existe pas d'ajustement de la rémunération liée à une éventuelle prise de risque et qui pourrait contraindre et/ou mettre en danger les intérêts de la Mutuelle.

La procédure telle qu'établie assure donc une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'organisme d'assurance.

B.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des postes importants ou clés, la MSEE a mis en place un système de contrôle et défini une politique écrite décrivant les procédures de contrôle et explicitant les personnes concernées.

Le suivi de cette politique est assuré par la fonction de gestion des risques.

Une distinction entre les compétences collectives et individuelles est effectuée par la MSEE.

Si une exigence de compétence et d'honorabilité collective est demandée aux membres du Conseil d'Administration, une exigence de compétence individuelle est demandée aux principales personnes qui organisent le système de gouvernance à savoir les Dirigeants effectifs, incarnés par la Présidente du Conseil d'Administration, le Directeur et les fonctions clés.

B.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence

Les compétences individuelles

L'évaluation des compétences des salariés est effectuée par le Bureau et repose sur :

- Appréciation de la compétence à partir de la formation et de l'expérience,
- Appréciation de la compétence en raison de l'expérience acquise lorsque des mandats ont été antérieurement exercés,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée aux attributions notamment celles exercées en tant que Président du Conseil d'Administration ou de responsable d'une des fonctions clés,
- Appréciation de la compétence des nouveaux membres en tenant compte des formations tout au long du mandat,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée en tenant compte de l'accompagnement par des experts.

De plus, pour les Dirigeants Effectifs, les compétences exigibles sont des compétences d'ordre managériales et des connaissances générales sur le marché de l'assurance et de son environnement, les stratégies d'entreprise et modèle économique, les systèmes de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle ainsi que le cadre et les dispositions règlementaires.

Pour les fonctions clés, les compétences exigibles par spécialité sont définies comme suit :

- *La fonction actuarielle* doit être compétente pour comprendre la logique et les méthodes de provisionnement au travers de la gestion directe, pour émettre un avis sur la politique de souscription et pour contribuer à la mise en œuvre du système de gestion.
- *La fonction de gestion des risques* doit être compétente pour gérer les risques relatifs à la souscription, le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel et les techniques d'atténuation du risque.
- *La fonction de vérification de la conformité* doit être compétente pour assurer un suivi global de la documentation contractuelle ou réglementaire afin d'identifier et d'évaluer les risques légaux inhérents à la Mutuelle, en vue de satisfaire la réglementation en vigueur.
- *La fonction d'audit interne* est compétente pour établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit, détaillant les travaux d'audit afin de s'assurer du respect des procédures de la Mutuelle. La fonction doit également être compétente pour comprendre, tester et émettre un avis sur les divers travaux conduits par la Mutuelle Santé Eiffage Énergie.

Les compétences collectives

La MSEE s'assure que les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnées à l'article L114-21 du code de la mutualité à travers un processus d'auto-évaluation pour lequel chaque administrateur est invité à s'attribuer une notation sur une grille d'autoévaluation individuelle.

Chaque administrateur s'engage à s'attribuer une notation honnête et juste par rapport à sa compétence dans chaque domaine. Cette notation est contrôlée par les Dirigeants effectifs et est susceptible d'être vérifiée par les autorités de contrôle prudentielles au travers d'interviews.

B.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper l'une des fonctions précitées dans le paragraphe précédent, la MSEE veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que la personne a une réputation et une intégrité de bon niveau.

De plus, la Mutuelle évalue l'honorabilité au travers des réponses faites dans le questionnaire présent dans le formulaire de nomination ou de renouvellement de Dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR. Dans ce questionnaire, plusieurs types questions ou de demandes de déclaration d'informations permettent en effet de vérifier l'honorabilité de la personne.

Le questionnaire doit être rempli dès lors qu'une personne aspire à intégrer les Dirigeants effectifs, le Conseil d'Administration et les fonctions clés où dans le cadre d'une évaluation de l'honorabilité de ces derniers. Ce questionnaire est revu par le Bureau.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Processus d'identification des risques de la Mutuelle

Les principaux risques sont déterminés à l'aide de la formule standard délivrée par l'EIOPA[1]. Toutefois, l'impact des risques répertoriés dans cette formule n'étant pas toujours adapté, une cartographie des risques basée sur des entretiens menés avec les opérationnels est effectuée afin de déterminer les risques propres.
L'ensemble de ces travaux permet le calcul du Besoin Global de Solvabilité :

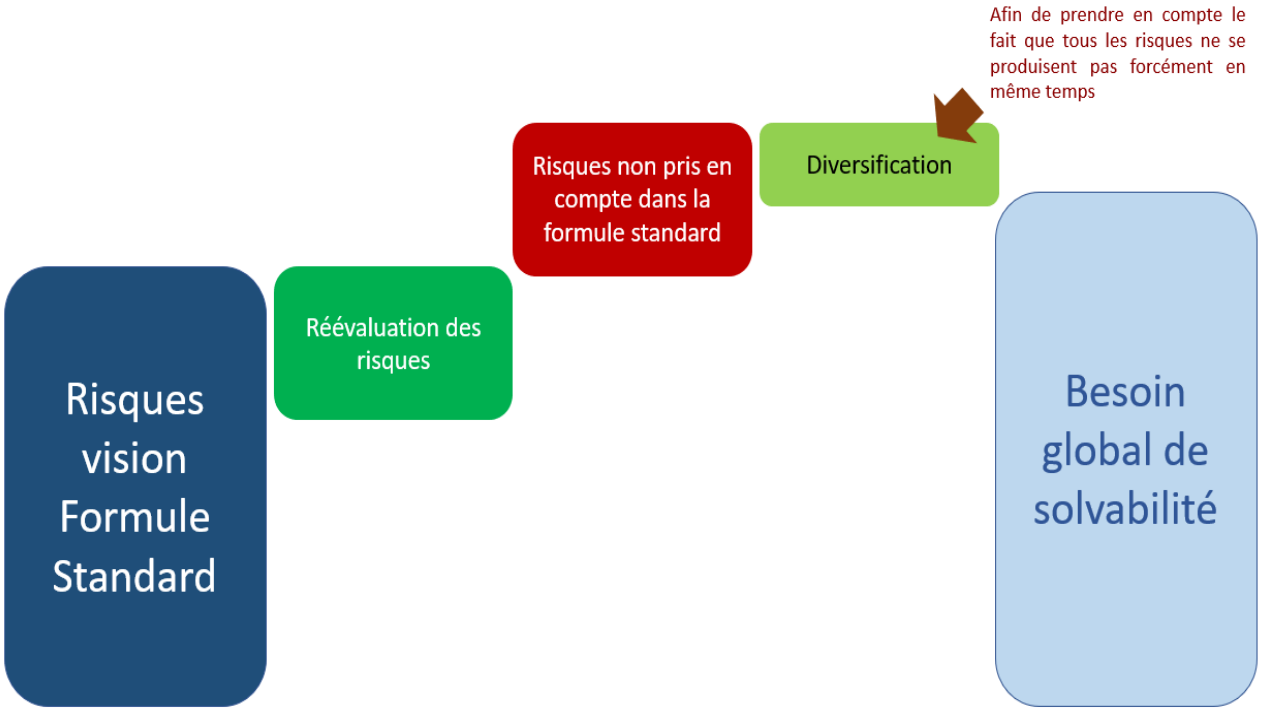

Les travaux de l'ORSA et la cartographie sont mis à jour annuellement par la fonction gestion des risques et le Directeur Administratif.

L'ORSA a été réalisé au cours du second semestre 2020.

[1] L'EIOPA (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles) est un organe consultatif auprès du Parlement Européen qui émet ses observations et ses recommandations sur l'évolution de la législation appliquée.

Au titre de l'année écoulée, un ORSA central ainsi qu'un ORSA exceptionnel ont été effectués afin de tenir compte des éventuels effets de la crise sanitaire.

Dans ce cadre, divers tests de sensibilités techniques (dérive du ratio de sinistralité ou du chiffre d'affaires) ainsi que des tests de sensibilité financière (scénario de choc sur les marchés financiers) ont été effectués.

Ces derniers ont permis de conforter la Mutuelle dans sa stabilité en termes de solvabilité face à des évènements extrêmes et le respect de son appétence au risque, largement au-dessus des exigences règlementaires.

Définition d'une stratégie de gestion des risques pertinente ne mettant pas en péril la Mutuelle

La stratégie mise en place permet de définir le cadre accepté pour la gestion de ses risques, son appétence au risque. Elle est formalisée comme une exigence en capital pour un risque décennal à respecter.

Définir et vérifier les limites de prise de risques pertinentes

Dans la politique écrite d'investissement, aucune limite particulière n'est définie hormis une limite de 15 % des investissements globaux pour les investissements sans capitaux garantis.

Les principes de prudence suivants sont appliqués :

- Surveillance régulière des placements et comptes courants afin d'éviter un éventuel risque de concentration auprès d'un même émetteur.
- Définition d'un seuil minimal de trésorerie afin d'atténuer le risque de liquidité,
- Investissements dans des placements sûrs et liquides

La surveillance du portefeuille est effectuée par le Directeur et le Trésorier et s'appuie sur les résultats d'analyses mensuelles, des tableaux de suivi des prestations et des indicateurs de performance.

Pour le risque de crédit, les notations délivrées par les agences de notations sur le principe de la seconde meilleure notation donnée sont utilisées.

B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne assure le respect permanent des normes et obligations internes.

Organisation du système de contrôle interne

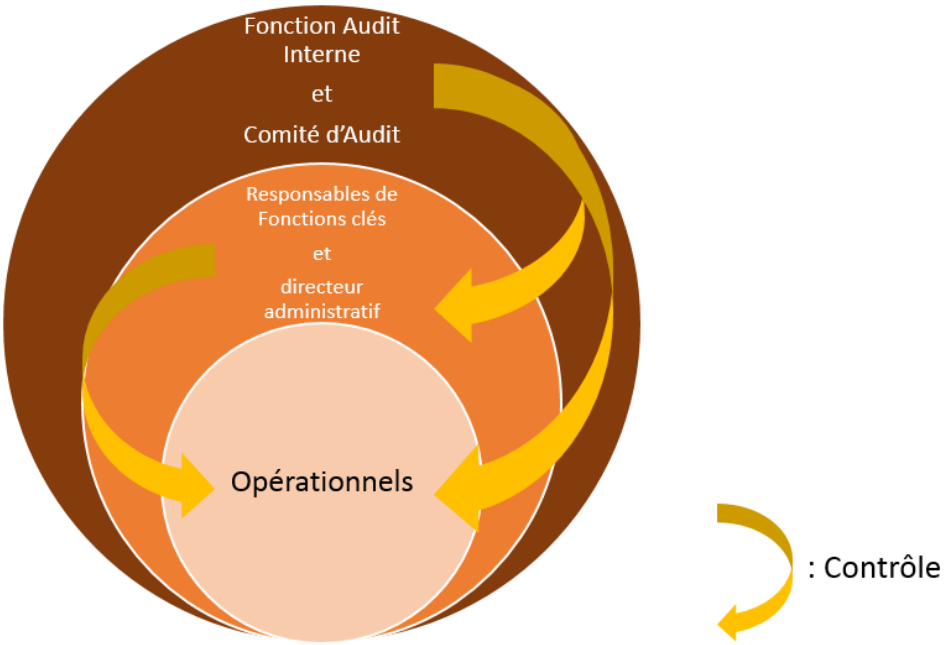

La fonction de vérification de la conformité : son rôle et ses outils

La fonction de vérification de la conformité couvre toutes les lignes d'activités et tous les contextes réglementaires, législatifs et jurisprudentiels.

Du fait de son large spectre de ses missions, elle délègue certains de ses travaux :

	Vérification de la conformité			
Domaine	**Conformité opérationnelle et travaux relatifs à la CNIL**	**Relations avec l'ACPR et exigences prudentielles**	**Droit comptable**	**Droit du personnel**
Responsable	Fonction de vérification de la conformité	Directeur	Expert-comptable	Responsables RH du Groupe Eiffage
Suivi	Suivi annuel avec le Directeur	Suivi annuel auprès du Conseil d'Administration	Remontée annuelle auprès de la fonction de vérification de la conformité	Suivi annuel avec le Vice-Président

La fonction de vérification de la conformité a présenté une synthèse de ses travaux aux dirigeants effectifs ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre de la politique de conformité. Aucun point structurant n'a été souligné.

B.5 Fonction d'audit interne

La politique d'audit interne validée annuellement par le Conseil d'Administration définit le périmètre d'action de la fonction clé.

La fonction d'Audit Interne juge efficace la manière dont les directions opérationnelles et fonctionnelles clés exercent leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités.

Vision indépendante et objective

Les services opérationnels et fonctionnels audités ont mis à disposition de la fonction d'Audit Interne l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes en lien avec la mission d'audit.

L'ensemble des résultats des audits est détaillé et suivi au travers d'un plan d'action communiqué au Conseil d'Administration.

B.6 Fonction actuarielle

La Fonction actuarielle a étudié dans le cadre de son rapport annuel plusieurs sujets et a présenté ses conclusions au Conseil d'Administration au mois de novembre.

Vision indépendante et objective

Sujet	Conclusion
Provisions techniques	Méthodologie et calculs pertinents ✓
Qualité des données	Données jugées fiables ✓
Souscription	Politique tarifaire adaptée Indicateurs cohérents avec le marché Equilibre technique ✓
Réassurance	Non nécessaire à la vue du niveau de solvabilité ✓

En accord avec le périmètre de ses travaux, le responsable de la fonction actuarielle s'est fait aider dans sa tâche par un cabinet de conseil.

B.7 Sous-traitance

Le processus de sous-traitance est engrangé par la mise en place d'appels et de consultation d'offres conformément à la politique écrite y afférente qui instaure un cadre au processus de sous-traitance.

La politique est mise à jour annuellement et les opérations sous-traitées sont contrôlées à travers des audits non prévus par le plan le cas échéant.

Au cours de l'année, les travaux de la fonction actuarielle ont été sous-traités auprès d'un cabinet de conseil en actuariat situé à Paris.

B.8 Autres informations

Il n'y a pas eu de transactions importantes conclues durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçants une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

Aucune autre information pertinente autre que celles précitées concernant son système de gouvernance n'a été recensée.

C. Profil de risque

Sauf mention contraire, l'ensemble des risques présentés dans cette partie est quantifié à l'aide de la formule standard. Cette dernière permet de mesurer l'exigence en capital résultant d'un risque ayant une probabilité assez faible d'occurrence (1 fois tous les 200 ans).

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque relatif au portefeuille de l'organisme. Les évolutions entre les deux derniers exercices sont légèrement modifiées. En effet, la hausse des cotisations au cours de l'année fait augmenter l'exigence en capital affectée à ce risque. Les principaux risques supportés sont les suivants :

- Risque de sous-tarification et de sous-provisionnement,
- Risque de rachat,
- Risque de catastrophe.

Exposition au risque de sous-tarification et de sous-provisionnement

Le volume de cotisations a augmenté de 403 k€ par rapport à l'exercice précédent. En opposition à cela, la charge de sinistres baisse de 332 k€ par rapport à 2019. Aucun risque de sous-provisionnement n'a été recensé d'après les différents travaux menés au cours de l'année et notamment par le rapport Actuariel 2020.

Exposition au risque de rachat

Il est estimé comme un pourcentage de la marge technique future le cas échéant. Ce risque demeure nul pour la Mutuelle.

Exposition au risque de catastrophe santé

Le risque de catastrophe correspond à la combinaison des trois risques suivants :

- Risque d'accident de masse,
- Risque de concentration[2],
- Risque pandémique.

Ces risques sont estimés en fonction de la base assurée de la Mutuelle. Cette dernière ayant sensiblement augmentée par rapport à l'année dernière, le risque en résultant varie de manière non significative.

Atténuation du risque

Aucun mécanisme de réassurance n'est pour l'instant mis en place. En effet, les travaux menés par la fonction actuarielle au cours de l'exercice 2020 n'ont laissé transparaitre aucun besoin particulier de réassurance.

[2] Le risque de concentration en catastrophe s'adresse uniquement « aux engagements d'assurance […] d'indemnisation des travailleurs et aux engagements d'assurance […] d'assurance collective de protection du revenu ».

C.2 Risque de marché

Le risque de marché résulte des investissements effectués afin d'être constamment en capacité de respecter les engagements vis-à-vis de ses assurés.

Le risque de marché se compose de cinq sous-modules de risques :

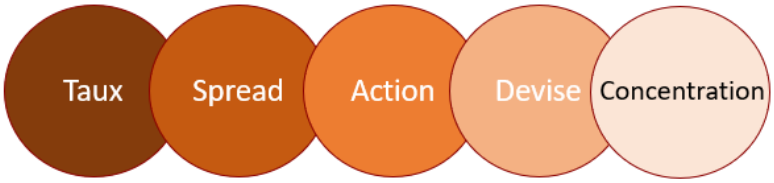

Le profil de risque a fortement évolué par rapport à l'année dernière en raison d'un changement de choc réglementaire sur certains actifs. Ce changement de doctrine permet à la mutuelle d'être en adéquation avec l'article 176 du Règlement Délégué.

Le risque lié à la concentration des actifs s'en trouve impacté à la hausse et explique l'évolution observée sur le risque de marché dans la partie 5 du présent rapport.

La Mutuelle s'engage à diminuer son risque de concentration sur 2021 en augmentant le nombre de contreparties bancaires.

C.3 Risque de crédit

Le risque de Crédit diminue considérablement par rapport à l'exercice précédent du fait du reclassement du dépôt « compte sur livret » en risque de marché. Ce dépôt d'une valeur de 7 679 k€ représentait une contrepartie importante.

En ce qui concerne les contreparties restantes, l'ensemble des gérants de trésorerie étant des acteurs notés « A », la solidité financière des contreparties apparait solide. La notation retenue est basée sur le principe de la seconde meilleure notation, le principe de la personne prudente est donc bien appliqué dans la sa stratégie d'investissement.

C.4 Risque de liquidité

Un seuil de trésorerie étant fixé afin d'assurer le respect permanent des engagements envers les assurés, le risque apparait faible.

De plus, concernant les sinistres qui se déclareront lors du prochain exercice l'organisme estime annuellement un montant de cotisations futur afin de pallier un éventuel risque.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le suivi de ce risque a fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer de la capacité de l'organisme à honorer ses engagements.

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est nul (cf. annexe).

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel varie de manière non significative par rapport à l'exercice précédent.

C.6 Sensibilité aux risques

Dans le cadre de l'ORSA, divers tests de sensibilité ont été effectués. Les scénarios testés ont été les suivants :

- Dérive du nombre de contrats d'assurance,
- Une dérive du ratio de sinistralité,
- Surplus des dépenses non escomptées,
- Surplus au niveau de la TSA.
- Prise en charge des locaux de la mutuelle
- Choc financier sur l'exercice 2021

Quelle que soit la situation envisagée, la solvabilité restait très largement supérieure aux exigences règlementaires.

C.7 Autres informations

La Mutuelle Santé Eiffage Energie n'est exposée à aucune autre concentration importante de risques que la concentration de marché.

Aucune information autre que celles précitées n'est jugée importante au titre de l'exercice 2020.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Actifs

Actif	Valorisation Solvabilité 2
Placements	Valeur de marché
Immeubles	Valeur d'expertise
Actifs incorporels	Non valorisé car richesse non matérielle
Livrets, liquidités et cash à la banque	Valeur comptable
Créance	Valeur nette comptable
Autres actifs d'exploitation	Valeur comptable

La mise en transparence par type de risque est retenue le cas échéant en se basant sur des informations tirées de notices.

Concernant l'actif en valeur comptable, l'évolution réside principalement dans l'allocation d'actifs par rapport à l'exercice précédent. Les biens immobiliers ont augmentés, du fait de l'achat de nouveaux investissements à savoir deux SCPI et un immobilier. La trésorerie a également augmenté.
Les créances hors assurance ont diminué du fait de l'annulation des parts patronales à recevoir entre les exercices 2019 et 2020. Dans l'ensemble l'actif a augmenté de 1 292 k€ par rapport à l'exercice 2019.

La valeur de l'actif entre vision comptable et économique diminue légèrement du fait de la prise en compte des moins-values sur les SCPI.

	En k€	Valeur économique 2020	Valeur économique 2019	Valeur Comptable 2020	Valeur Comptable 2019
Actifs	Goodwill		0	0	0
	Frais d'acquisition différés		0	0	0
	Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	21	27	21	27
	Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	12 338	11 209	12 620	11 417
	Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3 505	1 996	3 750	2 150
	Actions	40	40	40	40
	Actions – non cotées	40	40	40	40
	Obligations	0	0	0	0
	Obligations d'État	0	0	0	0
	Obligations d'entreprise	0	0	0	0
	Organismes de placement collectif	1 115	1 098	1 151	1 151
	Produits dérivés	0	0	0	0
	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	7 679	8 076	7 679	8 076
	Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2	3	2	3
	Autres créances (hors assurance)	746	1 031	746	1 031
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	452	70	452	70
	Total Actifs	13 559	12 340	13 840	12 548

D.2 Provisions techniques

La méthodologie de valorisation des provisions techniques en vision économique peut être segmentée en trois :

- Best Estimate de sinistres : provisions pour les sinistres déjà survenus,
- Best Estimate de cotisations : provisions pour les sinistres futurs,
- Marge de risque : Montant à ajouter aux Best Estimate précités en cas de cession de l'activité.

Best Estimate de sinistres :

Best Estimate de Sinistres valorisation	
Méthodologie retenue :	Chain Ladder
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le facteur de développement de première année a été révisé (exclusion de la survenance 2017) La taxe COVID-19 actualisée sur 2 ans a été ajoutée au BE de sinistres

La méthode retenue a été challengée à la vue de l'année 2020 perturbée par la crise sanitaire. Les premières observations de janvier 2021 ont démontré l'adéquation de la méthodologie retenue pour le calcul du Best Estimate de Sinistres.
L'ensemble des contrats proposés a pour échéance le 31 décembre de l'année en cours, par conséquent aucune provision pour cotisations non acquises n'est comptabilisée.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une contribution exceptionnelle à la prise en charge des dépenses liées à la gestion de celle-ci a été instituée. Cette contribution s'élève à 2,6% en 2020 et 1,3% en 2021. Une comptabilisation des deux contributions dans les comptes au 31 décembre 2020 de l'ordre de 424 k€ a été effectuée sous la forme d'une provision pour sinistre à payer.
Le montant de la provision actualisé sur 2 ans a été ajoutée aux flux lors du calcul du Best Estimate de sinistres.

Au 31/12/2020 le Best Estimate de Sinistres y compris frais et contribution COVID-19 est évalué à 1 252 k€. Il était de l'ordre de 913 k€ lors de l'exercice 2019. Cette évolution provient directement de la comptabilisation de la taxe COVID-19.

Un taux de frais a été retenu sur la base des observations des exercices 2019 et 2020.

La volatilité du montant du Best Estimate de Sinistres a été évaluée dans le cadre du rapport de la Fonction actuarielle suivant la méthode de Merz & Wüthrich. Elle est supérieure à celle évaluée selon la Formule Standard.

Best Estimate de cotisations :

Best Estimate de Cotisations valorisation	
Méthodologie retenue :	P/C cible pour l'année prochaine
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, d'acquisition, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le ratio projeté est comparé à la moyenne des deux exercices antérieurs

Le ratio combiné de l'exercice 2021 est estimé à 100 % compte tenu du résultat positif observé et de l'incertitude sur l'année à venir du fait de la crise du COVID-19 toujours en cours.

Ce ratio permet d'évaluer un Best Estimate de cotisations au titre de l'année 2020 nul. Il était de 108 k€ au titre du précédent exercice.

D.3 Autres passifs

Marge de risque :

La Marge de Risque correspond au montant qu'il faut ajouter aux provisions techniques pour qu'un autre assureur accepte de reprendre le passif de l'organisme. Elle est estimée conformément aux guidelines publiées par l'EIOPA, la marge de risque pour le portefeuille global des engagements d'assurance.

La marge de risque est estimée à **147 k€** au titre de l'exercice 2020. Elle a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la baisse du risque de contrepartie.

Impôts différés :

Impôts différés	Définition
IDA – Impôts différés actifs	Crédit d'impôt résultant d'une baisse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : BE > PSAP)
IDP – Impôts différés passifs	Surplus d'impôt résultant d'une hausse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : les Plus values latentes)
Impôts différés nets actifs	Dans le cas où l'impôt différé net actif est positif, il sera pris en compte uniquement si l'organisme est capable de justifier le fait qu'il sera en mesure de faire du résultat lors du prochain exercice. En effet, si ce n'est pas le cas, ce dernier ne peut accumuler des crédits d'impôt.

Au 31/12/2020, le montant d'impôts différés net est nul. De ce fait, comme lors de l'exercice précédent, aucun impôt différé n'a été retenu au titre de l'exercice.

De façon plus général concernant le passif, la valeur comptable des provisions techniques non-vie a augmenté de 612 k€. Cela s'explique principalement par l'ajout de contribution COVID-19 de 424 k€ aux provisions techniques 2020.
Le passif économique a augmenté de 441 k€ par rapport à 2019 et s'explique d'une part par la diminution de la marge technique future comprise dans le BE de cotisations et, d'autre part, par l'augmentation des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent comme précité.
Les SCPI de la mutuelle faisant l'objet de dépréciation, la mutuelle a comptabilisé des provisions techniques afin de couvrir les moins-values issues de celles-ci.
Cette année, le montant de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) s'élève à 269 K€, intégré au bilan comptable. Cette provision a été annulée dans le passif économique car elle est déjà prise en compte dans les valeurs de marché des SCPI.

	En k€	Valeur économique 2020	Valeur économique 2019	Valeur Comptable 2020	Valeur Comptable 2019
Passifs	Provisions techniques non-vie	1 399	1 172	1 514	902
	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	1 399	1 172	1 514	902
	Meilleure estimation	1 252	1 021		
	Best Estimate de Cotisations	*0*	*108*		
	Best Estimate de Sinistres	*1 252*	*913*		
	Marge de risque	147	151		
	Autres provisions techniques	0		269	155
	Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	173	71	173	71
	Autres dettes (hors assurance)	560	448	560	448
	Total passifs	2 132	1 691	2 516	1 575

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment n'est utilisée.

D.5 Autres informations

Aucune autre différence de valorisation que celles précitées n'a été effectuée entre le passage de la vision comptable à la vision économique du bilan.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

Les fonds propres se décomposent en trois catégories désignées par le terme « Tier ». La classification des fonds propres dans chacun des Tier 1, 2 ou 3 va dépendre du niveau de disponibilité de ces derniers.

Décomposition des Fonds Propres au 31/12/2020 :

Tier 1 – disponible de manière totale et inconditionnelle	Tier 2 – disponible sous la réalisation de certaines conditions	Tier 3 – Autres que Tier 1 et 2	Capital Eligible
11 427 k€	/	/	11 427 k€

Le montant de Capital Eligible est ainsi évalué à **11 427 k€** au titre de l'exercice 2020 (10 649 k€ en 2019).

L'horizon temporel utilisé pour la planification des activités est de 5 ans. Sur cet horizon, aucun changement important sur la qualité des fonds propres et sa composition n'a été relevé (constitution de Tier 1 uniquement).

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Les fonds propres doivent être suffisants afin de couvrir :

- Le MCR (Minimum Capital Requirement) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle sera automatique,
- Le SCR défini dans l'introduction.

Les résultats du SCR au 31/12/2020 et au 31/12/2019 sont les suivants :

Risques (K €)	SCR 2019	SCR 2020	Variation
Marché	624	1932	1308
Contrepartie	669	111	-558
Santé	1 824	1 980	156
BSCR	2 356	3 129	774
Opérationnel	318	330	12
Ajustement	/	/	/
SCR	**2 673**	**3 459**	**786**

Le SCR a connu une hausse de 786 k€ entre les deux derniers exercices expliquée en grande partie par la hausse du SCR Marché.

En effet, la différence de classement par rapport à l'année dernière d'un titre passant du risque de Contrepartie au risque de Marché conduit à une hausse du risque de marché. Plus particulièrement, le SCR Concentration lié à ce titre devient significatif et explique la hausse du BSCR.

Le SCR au 31/12/2020 s'élève ainsi à 3 459 k€ contre 2 673 K€ à fin 2019.

Le MCR au 31/12/2020 est de **2 500 k€. Ce dernier reste donc inchangé par rapport à l'exercice précédent.**

Ratio de solvabilité

	2019	2020	Ecart (points de base)
SCR	2 673	3 459	786
Fonds Propres Economiques	10 649	11 427	778
Ratio du SCR Ratio du MCR	398% 426%	330% 457%	**-68%** **31%**

Au 31/12/2020, le ratio de couverture du SCR diminue pour atteindre 330%. Cela s'explique par la hausse du SCR.

Le MCR étant resté à 2 500 k€, le ratio a augmenté en écho avec la hausse des fonds propres.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé.

E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

Aucun modèle interne afin de calculer les exigences de solvabilité règlementaire.

E.5 Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux réglementaires sont largement respectées et, par conséquent, pas concernées par ce paragraphe.

E.6 Autres informations

Aucune autre évaluation concernant la gestion du capital n'a été effectuée.

F. Annexes (en k€)

F.1 S.02.01.02

Annex I
S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		**C0010**
Immobilisations incorporelles	**R0030**	0 k€
Actifs d'impôts différés	**R0040**	0 k€
Excédent du régime de retraite	**R0050**	0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	21 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	**R0070**	12 338 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	3 505 k€
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	**R0090**	0 k€
Actions	**R0100**	40 k€
Actions – cotées	**R0110**	40 k€
Actions – non cotées	**R0120**	0 k€
Obligations	**R0130**	0 k€
Obligations d'État	**R0140**	0 k€
Obligations d'entreprise	**R0150**	0 k€
Titres structurés	**R0160**	0 k€
Titres garantis	**R0170**	0 k€
Organismes de placement collectif	**R0180**	1 115 k€
Produits dérivés	**R0190**	0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	7 679 k€
Autres investissements	**R0210**	0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	**R0220**	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	**R0230**	0 k€
Avances sur police	**R0240**	0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	**R0250**	0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	**R0260**	0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	0 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	0 k€
Non-vie hors santé	**R0290**	0 k€
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	0 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	**R0310**	0 k€
Santé similaire à la vie	**R0320**	0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	**R0330**	0 k€
Vie UC et indexés	**R0340**	0 k€
Dépôts auprès des cédantes	**R0350**	0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	2 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	0 k€
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	746 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	**R0390**	0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	**R0400**	0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	452 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	0 k€
Total de l'actif	**R0500**	**13 559 k€**

Passifs		Valeur Solvabilité II C0010
Provisions techniques non-vie	**R0510**	1 399 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	**R0520**	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0530**	0 k€
Meilleure estimation	**R0540**	0 k€
Marge de risque	**R0550**	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	**R0560**	1 399 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0570**	0 k€
Meilleure estimation	**R0580**	1 252 k€
Marge de risque	**R0590**	147 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	**R0600**	0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	**R0610**	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0620**	0 k€
Meilleure estimation	**R0630**	0 k€
Marge de risque	**R0640**	0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	**R0650**	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0660**	0 k€
Meilleure estimation	**R0670**	0 k€
Marge de risque	**R0680**	0 k€
Provisions techniques UC et indexés	**R0690**	0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	**R0700**	0 k€
Meilleure estimation	**R0710**	0 k€
Marge de risque	**R0720**	0 k€
Passifs éventuels	**R0740**	0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	**R0750**	0 k€
Provisions pour retraite	**R0760**	0 k€
Dépôts des réassureurs	**R0770**	0 k€
Passifs d'impôts différés	**R0780**	0 k€
Produits dérivés	**R0790**	0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	**R0800**	0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	**R0810**	0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	**R0820**	173 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	**R0830**	0 k€
Autres dettes (hors assurance)	**R0840**	560 k€
Passifs subordonnés	**R0850**	0 k€
. Passifs subordonnées non inclus dans les fonds propres de base	**R0860**	0 k€
. Passifs subordonnées inclus dans les fonds propres de base	**R0870**	0 k€
Autres dettes non mentionées dans les postes ci-dessus	**R0880**	0 k€
Total du passif	**R0900**	**2 132 k€**
Excédent d'actif sur passif	**R1000**	**11 427 k€**

F.2 S.05.01.02

Annex I
S.05.01.02
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)									Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	**C0020**	**C0030**	**C0040**	**C0050**	**C0060**	**C0070**	**C0080**	**C0090**	**C0100**	**C0110**	**C0120**	**C0130**	**C0140**	**C0150**	**C0160**	**C0200**
Primes émises																		
Brut – assurance directe	**R0110**	10 992 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					10 992 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0120**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0130**													0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	**R0140**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Net	**R0200**	10 992 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 992 k€
Primes acquises																		
Brut – assurance directe	**R0210**	10 992 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					10 992 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0220**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0230**													0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	**R0240**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Net	**R0300**	10 992 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 992 k€
Charge des sinistres																		
Brut – assurance directe	**R0310**	10 491 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					10 491 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0320**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0330**													0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	**R0340**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Net	**R0400**	10 491 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	10 491 k€
Variation des autres provisions techniques																		
Brut – assurance directe	**R0410**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					0 k€
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	**R0420**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					0 k€
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	**R0430**													0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Part des réassureurs	**R0440**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Net	**R0500**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Dépenses engagées	**R0550**	1 486 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 486 k€
Autres dépenses	**R1200**																	0 k€
Total des dépenses	**R1300**																	1 486 k€

F.3 S.17.01.02

Annex I
S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut	R0060	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions pour sinistres																		
Brut	R0160	1 252 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 252 k€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	1 252 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 252 k€
Total meilleure estimation – brut	R0260	1 252 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 252 k€
Total meilleure estimation – net	R0270	1 252 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 252 k€
Marge de risque	R0280	147 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	147 k€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Meilleure estimation	R0300	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Marge de risque	R0310	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques – Total																		
Provisions techniques – Total	R0320	1 399 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 399 k€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 399 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 399 k€

F.4 S.19.01.21

Annex I

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident / année de souscription	**Z0010**	2020

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

		Année de développement												
	Année	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10 & +**		**Pour l'année en cours**	**Somme des années**
		C0010	**C0020**	**C0030**	**C0040**	**C0050**	**C0060**	**C0070**	**C0080**	**C0090**	**C0100**	**C0110**		**C0170**	**C0180**
Précédente	**R0100**											0,00	**R0100**	0 k€	0 k€
N-9	**R0160**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		**R0160**	0 k€	0 k€
N-8	**R0170**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			**R0170**	0 k€	0 k€
N-7	**R0180**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				**R0180**	0 k€	0 k€
N-6	**R0190**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					**R0190**	0 k€	0 k€
N-5	**R0200**	8 883 k€	669 k€	21 k€	1 k€	0 k€	0 k€						**R0200**	0 k€	9 574 k€
N-4	**R0210**	8 796 k€	659 k€	31 k€	1 k€	0 k€							**R0210**	0 k€	9 487 k€
N-3	**R0220**	8 432 k€	1 055 k€	24 k€	0 k€								**R0220**	0 k€	9 511 k€
N-2	**R0230**	8 927 k€	928 k€	19 k€									**R0230**	19 k€	9 874 k€
N-1	**R0240**	9 304 k€	722 k€										**R0240**	722 k€	10 027 k€
N	**R0250**	8 521 k€											**R0250**	8 521 k€	8 521 k€
													Total **R0260**	9 263 k€	56 994 k€

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

		Année de développement												
	Année	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10 & +**		**Fin d'année**
		C0200	**C0210**	**C0220**	**C0230**	**C0240**	**C0250**	**C0260**	**C0270**	**C0280**	**C0290**	**C0300**		**C0360**
Précédente	**R0100**											0,00	**R0100**	0 k€
N-9	**R0160**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€		**R0160**	0 k€
N-8	**R0170**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€			**R0170**	0 k€
N-7	**R0180**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€				**R0180**	0 k€
N-6	**R0190**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€					**R0190**	0 k€
N-5	**R0200**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€						**R0200**	0 k€
N-4	**R0210**	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€							**R0210**	0 k€
N-3	**R0220**	0 k€	0 k€	1 k€	0 k€								**R0220**	0 k€
N-2	**R0230**	0 k€	30 k€	1 k€									**R0230**	1 k€
N-1	**R0240**	877 k€	167 k€										**R0240**	169 k€
N	**R0250**	1 075 k€											**R0250**	1 081 k€
													Total **R0260**	1 252 k€

F.5 S.23.01.01

Annex I
S.23.01.01
Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0 k€	0 k€		0 k€	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0 k€	0 k€		0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	229 k€	229 k€		0 k€	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Fonds excédentaires	R0070	0 k€	0 k€			
Actions de préférence	R0090	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Réserve de réconciliation	R0130	11 198 k€	11 198 k€			
Passifs subordonnés	R0140	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0 k€				0 k€
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0 k€				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	11 427 k€	11 427 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0 k€			0 k€	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0 k€			0 k€	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0 k€			0 k€	0 k€
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0 k€			0 k€	0 k€
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0 k€			0 k€	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0 k€			0 k€	0 k€
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0 k€			0 k€	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0 k€			0 k€	0 k€
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0 k€			0 k€	0 k€
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0 k€			0 k€	0 k€
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	11 427 k€	11 427 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 427 k€	11 427 k€	0 k€	0 k€	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	11 427 k€	11 427 k€	0 k€	0 k€	0 k€
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	11 427 k€	11 427 k€	0 k€	0 k€	
Capital de solvabilité requis	R0580	3 459 k€				
Minimum de capital requis	R0600	2 500 k€				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	330%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	457%				

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	11 427 k€
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0 k€
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0 k€
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	229 k€
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0 k€
Réserve de réconciliation	R0760	11 198 k€
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0 k€
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0 k€
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0 k€

F.6 S.25.01.21

Annex I
S.25.01.21
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut
		C0110
Risque de marché	R0010	1 932 k€
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	111 k€
Risque de souscription en vie	R0030	0 k€
Risque de souscription en santé	R0040	1 980 k€
Risque de souscription en non-vie	R0050	0 k€
Diversification	R0060	-893 k€
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0 k€
Capital de solvabilité requis de base	R0100	3 129 k€
Calcul du capital de solvabilité requis		
Risque opérationnel	R0130	330 k€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0 k€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0 k€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0 k€
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	3 459 k€
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0 k€
Capital de solvabilité requis	R0220	3 459 k€
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0 k€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0 k€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0 k€

F.7 S.28.01.01

Annex I
S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCRNL	R0010	517 k€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 252 k€	10 992 k€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0 k€	0 k€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0 k€	0 k€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0 k€	0 k€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0 k€	0 k€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y	R0080	0 k€	0 k€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0 k€	0 k€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0 k€	0 k€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0 k€	0 k€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0 k€	0 k€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0 k€	0 k€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0 k€	0 k€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0 k€	0 k€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0 k€	0 k€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0 k€	0 k€

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCRL	R0200	0,00

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0,00	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,00	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,00	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,00	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,00

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	517 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	3 459 k€
Plafond du MCR	R0320	1 557 k€
Plancher du MCR	R0330	865 k€
MCR combiné	R0340	865 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500 k€
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	2 500 k€

G. Lexique

Bilan économique : Il s'agit du bilan de l'organisme tenant compte de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs de trésoreries et de la valeur de marché des placements.

Fonds Propres Économiques : Niveau de richesse d'un organisme d'assurance. Il correspond à la différence entre l'Actif et le Passif du Bilan économique.

SCR (Capital de Solvabilité Requis) : Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Dans un souci de vulgarisation, on parle souvent de perte bicentenaire.

MCR (Minimum de Capital Requis) : Seuil au-dessous duquel le montant de Fonds Propres économiques ne peut passer sous peine de se faire retirer son agrément.